



Cotisations Assurance Prêt Immobilier non prélevées depuis 5 ans

Par **julien67000**, le **03/04/2013** à **15:17**

Bonjour,

il y a peu, lors d'une tentative de renégociation de crédit, mon nouveau banquier s'est inquiété de ne pas voir de prélèvement pour l'assurance de mon crédit immobilier, moi je pensais qu'elle était incluse dans mon échéance.

Aujourd'hui je reçois une lettre de mon assurance (mutuelle) me précisant qu'ils viennent d'enregistrer mon accord pour mon prêt contracté en 2007 et me réclamant la totalité des depuis cette date, soit plus de 2000 euros me laissant sympathiquement le choix de payer le tout en une fois ou dix fois.

Et en me précisant que bien sur je suis couvert depuis 2007.

N'y a-t-il pas un délais de prescription pour des arriérés de cotisations ? C'est eux qui ont oublié de me prélever car visiblement ils avaient oubliés de m'enregistrer...

De mon côté j'avais signé tous les papiers leur donnant le droit et j'ai toujours remboursé ma banque de ce qu'elle me demandait. **merci**

Par **chaber**, le **03/04/2013** à **15:24**

bonjour

en matière d'assurances le délai de prescription est fixé à 2 ans, opposable à l'assuré comme

à l'assureur.

il est donc impossible à votre compagnie de vous réclamer des primes depuis 2007

Par **julien67000**, le **03/04/2013** à **15:26**

Merci de votre réponse.

Mais ce droit s'applique-t-il aux mutuelles?

Par **chaber**, le **03/04/2013** à **15:37**

oui

Par **julien67000**, le **03/04/2013** à **16:13**

Encore merci